



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 119905

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les conditions de remboursement des prothèses auditives aux personnes sourdes et malentendantes. Le coût de ces appareils est élevé et le remboursement par l'assurance maladie très faible. Il s'ensuit une dépense élevée à la charge de la personne handicapée. Cette situation doit évoluer vers un meilleur remboursement de ces appareils auditifs. Aussi, il lui demande de lui faire connaître les intentions du Gouvernement dans ce domaine pour assurer une meilleure prise en charge de ces appareillages indispensables aux personnes sourdes et malentendantes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119905

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2339